

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 412 Vœu relatif à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers

Le Conseil de Paris,

Considérant les vœu de l'exécutif relatif à l'augmentation des frais d'inscription des étudiant.e.s extra-communautaires adopté lors des Conseil de Paris de décembre 2018 et de février 2019 en réponse aux vœux déposés par le Groupe communiste – front de gauche ;

Considérant l'application à la rentrée universitaire 2019 du projet du Gouvernement d'augmenter massivement les frais d'inscriptions pour les étudiant·e·s étranger·e·s hors Union européenne ;

Considérant la place unique qu'occupent les universités pour participer et aider au développement et à la coopération avec des pays en cours de développement ;

Considérant l'apport irremplaçable des étudiant·e·s étranger·e·s dans le développement de la recherche et du potentiel intellectuel de notre pays ;

Considérant que de nombreuses université avaient annoncé leur refus d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s non communautaires s'opposant ainsi au plan « Bienvenue en France » du Gouvernement ;

Considérant que la Ville de Paris défend une politique inclusive, bienveillante, emprunte d'hospitalité et que Paris entend rester une ville refuge, accueillant les étudiant·e·s et les chercheurs·euses, quelles que soient leurs ressources économiques ;

Considérant que la Ville de Paris soutient et finance de nombreux projets et programmes à destination notamment des étudiant·e·s étranger·e·s ;

Considérant que l'augmentation des frais d'inscriptions des étudiant·e·s étranger·e·s par les universités parisiennes irait à l'encontre de ces politiques d'accueil et de soutien ;

Considérant les nombreux dispositifs d'accompagnement des universités tant en matière de recherche que de formations ;

Considérant que le soutien de la Ville de Paris vise à garantir et renforcer le service public d'enseignement supérieur ;

Considérant que cette augmentation des frais d'inscription contrevient aux principes fondamentaux du service public des universités à Paris ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de Gauche, au nom de l'exécutif

Emet le vœu

Que la Ville de Paris interroge le Recteur, chancelier des universités, sur l'évolution du nombre d'étudiant·e·s étranger·e·s dans les établissements d'enseignement supérieur parisiens suite à la mise en place de la réforme "Bienvenue en France".